



Innovier en réseau / Open innovation Elaborer et construire un projet collaboratif

Qu'est-ce qu'un projet collaboratif d'innovation ?

C'est un projet de R&D associant au moins deux entreprises ou une entreprise et une équipe de recherche visant à créer de nouveaux produits / procédés ou services, développer des connaissances pour lever un verrou technologique...

L'ouverture de sa stratégie de R&D à des partenaires peut-être perçue comme risquée et contraignante, c'est pourquoi Angers Technopole vous accompagne pas à pas via une méthodologie développée spécifiquement pour les projets collaboratifs d'innovation.

Les avantages d'un projet collaboratif

- Ouverture à d'autres entités : créativité, interactions, transversalité, inter-filières
- Mutualisation de moyens
- Accès à des financements dédiés
- Pour les entreprises : bénéficie des avancées de la recherche et accès à ses expertises, à ses équipements d'expérimentation, saut technologique, innovation incrémentale
- Pour les équipes de recherche : perspective d'une application effective et rapide des résultats, suivi des évolutions du monde économique permettant d'orienter programmes de recherche et d'enseignement

Méthodologie



Un outil pour développer la thématique et constituer l'équipe projet

Les ateliers de
l'INNOVATION

Les **Ateliers de l'Innovation** donnent la possibilité à un groupe d'entreprises, de laboratoires, de centres techniques, d'identifier des pistes de travaux communes de recherche et développement et d'innovation afin de susciter l'envie de collaborer pour créer de nouveaux produits ou services.

Mener un projet d'innovation à plusieurs partenaires peut permettre d'atteindre un plus haut niveau de performance qu'un travail individuel. Sur sollicitation de Pôles de compétitivité, Clusters, Groupes d'entreprises pré-constitués, entreprises, laboratoires, Angers Technopole met en œuvre des Ateliers de l'Innovation.

Un Atelier d'Innovation c'est :

- **une volonté commune de partager des idées**, de les confronter et de progresser,
- **des échanges, des partages avec des experts**, des fertilisations croisées, des synergies,
- **la construction d'un partenariat** pour mener un projet d'innovation commun.

Les Ateliers de l'Innovation se déroulent en quatre phases :

- 1- **Poser la problématique et motiver un groupe d'acteurs** : Angers Technopole s'appuie sur son réseau d'entreprises, de laboratoires, de clusters, de pôles, de CCI ... dans le secteur concerné.
- 2- **Générer des idées** : séance de créativité autour de la thématique définie permettant l'identification de pistes de travail collectives ou collaboratives.
- 3- **Sélectionner des idées** : accompagnement du groupe dans le processus de priorisation et choix des idées puis constitution de groupes de travail.
- 4- **Valider l'idée, construire le partenariat** : animation de groupes de travail, recherche de compétences en vue de la conception d'un projet collaboratif.

Exemples de thématiques :

- o Autour d'une filière : innover en viticulture, arboriculture, production de semences,*
- o Innover grâce à une nouvelle technologie.*

Une fois l'idée validée et le partenariat constitué, Angers Technopole accompagne chaque groupe de partenaires dans le montage du projet innovant.

Contacts

Anne-Blandine HELIAS

Chargée de mission Projets collaboratifs

02.41.72.14.23

anne-blandine.helias@angerstechnopole.com

Sabine DIWO-ALLAIN

Chargée de mission Conseil Innovation

Projets Collaboratifs

02.41.72.14.12

sabine.diwo-allain@angerstechnopole.com

